

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou
représentés : 14

Le 19 décembre 2023, à 20h00, les membres du conseil municipal de la Commune de RETTEL, convoqués le 11 décembre 2023, se sont réunis à la Mairie de RETTEL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, Maire

Présents :

**MM. SCHWENCK, LOGNON, HANDRICK, WUTTKE, GIGLIOTTI, KEILMANN,
VERCELLINO, GUININ,
Mmes BOCK, LONG, ORTH, MERSCH-DICOP**

Absent(es) excusé(es) :

**M. CURCIC qui a donné procuration à M. LOGNON
Mme BRUDERMANN qui a donné procuration à Mme LONG
Arrivée de Mme BRUDERMANN à 20h14 pour le point N°617**

Absent(es) : M. ADAMY

M. RENCK Fabrice, Secrétaire de Mairie, a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les points, ci-après, à l'ordre du jour, ont été débattus :

- *Concession sous la forme d'une Délégation de Service Public pour la production, l'exploitation, le traitement, la distribution et l'entretien du système d'alimentation en eau potable à Rettel - N°2023-01 : Choix du délégataire et approbation du contrat*
- *Projet de Centre Intercommunal d'Action Sociale*
- *Décision Modificative N°2/2023 – Budget Principal*
- *Achat d'un terrain cadastré Section 3 n°38, d'une contenance de 3.15 ares*
- *Achat de deux terrains cadastrés Section 3 n°70 et 71, d'une contenance totale de 5.54 ares*
- *Demande de financement au titre du « Fond vert » - Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public*
- *Subventions complémentaires 2023*
- *Divers*

616. Concession sous la forme d'une Délégation de Service Public pour la production, l'exploitation, le traitement, la distribution et l'entretien du système d'alimentation en eau potable à Rettel - N°2023-01 : Choix du délégataire et approbation du contrat.

Vu le Code de la commande publique.

Monsieur Rémi SCHWENCK, Maire, rappelle la procédure en cours concernant la concession sous la forme d'une Délégation de Service Public, pour la production, l'exploitation, le traitement, la distribution et l'entretien du système d'alimentation en eau potable à Rettel, ainsi que les motifs qui poussent à choisir, au vu de l'avis de la commission concession et après négociation, l'offre de la société VEOLIA.

Il présente le document résumé de la procédure et rapport final, le rapport d'analyse des offres après négociation, le rapport de la commission concession et le projet de contrat définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de suivre l'avis de la commission concession ;
- DECIDE de retenir l'offre de base de la société VEOLIA EAU ainsi que les variantes suivantes :
 - Variante n°1 : Mise en place de la télérelève
 - Variante n°2 : Géoréférencement du réseau d'eau potable en classe A
 - Variante n°4 : Uniquement les travaux de réfection du capot de la protection du forage
 - Variante n°5 : Travaux de raccordement d'une canalisation entre les deux cuves de réservoir avec pose d'un "T" sur l'appoint de Sierck les Bains et la mise en place d'un réducteur de pression entre les achats d'eau bas de Sierck en direction de la ZAC afin de pouvoir également alimenter le vieux village
- DECIDE en conséquence de déléguer le service public relatif à la production, l'exploitation, le traitement, la distribution et l'entretien du système d'alimentation en eau potable à Rettel, à la société VEOLIA EAU (18 avenue François Mitterrand BP 60045, 57003 Metz Cedex 1 - dirdev.vef-est@veolia.com - SIRET : 572 025 526 11943 – Tél : 06 10 63 07 24) ;
- APPROUVE le contrat de délégation définitif et ses annexes ;
- AUTORISE Monsieur Rémi SCHWENCK à signer le contrat aux conditions financières évoquées et toutes les pièces correspondantes, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

Vote pour : 13

Abstentions : 1 (M. GIGLIOTTI)

Vote contre : /

617. Projet de Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la Conférence des Maires de la CCB3F, qui s'est déroulée le jeudi 12 octobre dernier, il a été évoqué le projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il pourrait être financé par une participation des communes en fonction de leur population (estimée à ce stade, à environ 1.6€ / hab.)

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite du projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre: /

618. Décision Modificative N°2/2023 – Budget Principal

Pour tenir compte des augmentations légales des salaires intervenus en cours d'année ou des dépenses à intervenir en fin d'année, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
			Total	0.00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
			Total	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011 – Charges à caractère général	615221		Entretien Bâtiments publics	-1 633.00
012 – Charges de personnel et assimilées	6336		Cotisations au centre national et aux centres de gestion	+61.00
	6413		Personnel titulaire	- 450.00
	6413		Personnel non titulaire 1	+1 932.00
	6451		Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	-730.00
	6453		Cotisations aux caisses de retraites	+1 125.00
	6454		Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	-60.00
	6475		Médecine du travail, pharmacie	-245.00
			Total	0.00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
				0,00
			Total	0.00

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre: /

619. Achat d'un terrain cadastré Section 3 n°38, d'une contenance de 3.15 ares

Le Maire informe le conseil municipal que :

- l'association « Chartreuse Saint Sixte » a informé la municipalité de sa volonté de se séparer d'un terrain cadastré Section 3 n°38, d'une contenance de 3.15 ares, qui jouxte le parking de la salle polyvalente et la cour de l'école maternelle ;
- suite à une entrevue avec le président de l'association, le Maire, en accord avec le vendeur, a fait une offre d'achat au prix de 1700€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de l'achat, à l'association « Chartreuse Saint Sixte », d'un terrain cadastré Section 3 n°38, d'une contenance de 3.15 ares, au prix de 1700€.
- RAPELLE que, conformément à la volonté du vendeur, la municipalité s'engage à supprimer l'accès existant vers la parcelle section 3 N° 45 et à supprimer ou transférer à sa charge le comptage d'eau potable existant ;
- RAPELLE que les frais d'acte sont à la charge de la municipalité
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et faire toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

620. Achat de deux terrains cadastrés Section 3 n°70 et 71, d'une contenance totale de 5.54 ares.

Le Maire informe le conseil municipal que suite à une entrevue avec le représentant des propriétaires de deux terrains, jouxtant le parking de la salle polyvalente, cadastrés : Section 3 n°70, pour 0,86 ares et Section 3 n°71 pour 4,68 ares, il a, en accord avec le vendeur, fait une offre d'achat au prix de 3 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de l'achat, au prix de 3000€, des terrains ci-après désignés
Section 3 n°70 "Rue Principale" avec 0,86 ares
Section 3 n°71 "Rue Principale" avec 4,68 ares
Total 5.54 ares
Propriétés, en indivision, de HALLE Sylvie et HALLE Guy
- RAPELLE que les frais d'acte sont à la charge de la municipalité
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et faire toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

621. Demande de financement au titre du « Fond vert » - Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public visant à une maîtrise de la consommation d'énergie. Les travaux sont estimés à 36 775 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux ;
- sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre du « Fond vert » ;
- approuve le plan de financement suivant :

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Dépenses	Montant HT	Financement sollicité	Montant HT	Taux (%)
Devis ELRES Réseaux : Retrofit LED des luminaires de la commune de RETTEL	36 775.00€	Etat : « Fond Vert »	29 420.00€	80
		Autofinancement	7 355.00€	20
Total dépenses	36 775.00€	Total financement	36 775.00€	100

- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette demande de financement

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

622. Subventions complémentaires 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- 4000 euros au Comité de Gestion de la Salle polyvalente de Rettel
- 1000 euros à l'Association des Parents d'Élèves de Rettel (APE)

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

M. GIGLIOTTI a souhaité que la somme allouée soit de 1100 €

**Pour copie conforme.
À RETTEL, le 22/12/2023
Le Maire**